

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 02 Décembre 2022

A l'initiative du bureau, le Comité Directeur s'est réuni le 2 Décembre 2022, à 9h

Salle de la Tour, 05230 La Bâtie Neuve.

Etaient convoqués et présents :

Richard Mazzella	(RM)	Président du CODERS 05
Michel Fillaud	(MF)	Vice-Président et responsable formation
Daniel Bérard	(DB)	Trésorier
Dominique Marais	(DM)	Secrétaire
Henri Cirera	(HC)	Président de la RSPG
Catherine Paillet	(CP)	remplaçant JP Castex, Président du BARS, excusé
Bernard Tresallet	(BT)	Président du CERS
Franco Salvucci	(FS)	remplaçant JY Bertrand, Président de la RSPV, excusé
Lydie Germain	(LG)	Présidente du CORSAGQ
Philippe Paillet	(PP)	Rédacteur « Entre Nous »
Annie Maurel	(AM)	Commission formation (PSC1)

L'ordre du jour proposé par RM, MF, DB et DM a été débattu avec les conclusions et commentaires suivants :

1 – Approbation du CR de la réunion du 26 Août 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Etat des lieux FFRS

Suite réunions Carry-le-Rouet 19 et 20/10, refonte du Système d'Information (SI), réunion du CoDir Fédéral du 17/11, préparation de l'AG FFRS des 14 et 15 Déc. 2022.

Préalablement à la présente réunion, RM a communiqué aux membres du CoDir CODERS 05 les infos de préparation de la prochaine AG FFRS des 14 et 15 Décembre 2022, (infos reçues le 29/11) :

- Rapports d'activité et rapport financier
- Ordre du jour et résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Compte tenu du très court délai pour poser d'éventuelles questions quant à ces rapports, RM adresse au bureau FFRS le texte qui suit dès le 29 Novembre, avec copie aux membres du CoDir CODERS 05

Président CODERS 05

Questions posées afin de préparer l'AG FFRS des 14 et 15 décembre 2022

- 1- Y a-t-il eu un AUDIT externe indépendant sur le système informatique actuel de la FFRS ? Quel en est l'auteur ? Le CODIR a-t-il eu cette info plus que fondamentale ? S'agit-il d'un AUDIT INTERNE ou d'un AUDIT réalisé par un organisme externe à la FFRS ?*

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 02 Décembre 2022

- 2- *Il semblerait que plusieurs lots aient déjà été attribués avant même un vote formel du CODIR, lu sur le PV du BUREAU publié sur le site FFRS. Sur un autre document émis par le bureau, il était précédemment indiqué que seul un lot avait été attribué le 4 octobre, document émis par le « chef de projet informatique »*
- 3- *Avez-vous pris contact avec une autre Fédération, elle aussi gérée par la société qui a mis en place TELEMAT ? Cette société, contrairement à des bruits qui courent au sein de la FFRS, n'est pas semble-t-il en situation de grave difficultés financières, en tout état de cause pas à court terme. Avez-vous confirmation de difficultés sérieuses et avérées à court terme ?*
- 4- *Lors des ateliers de Carry-le-Rouet, au sein de l'atelier « FINANCES », l'avis des participants a été recueilli : il en est ressorti qu'au-delà d'une augmentation de 5€ de la licence, il serait difficile de faire admettre une forte augmentation aux clubs. Les infos Fédérales sur les documents reçus font état d'une augmentation de 12€. Avez-vous oublié les « recommandations » des élus de terrain ? La FFRS prend-elle en compte nos ressentis*
- 5- *Les documents Financiers présentés portaient quelques imprécisions, que je me suis permis de communiquer au Trésorier Fédéral, lequel s'est montré intéressé, mais ne m'a jamais rappelé malgré ses dires. Ces précisions portaient entre autres sur la garantie réclamée par les prêteurs qui exigeaient, ce qui est tout-à-fait logique, un nantissement des sommes disponibles au sein de la trésorerie Fédérale. Mais après un exercice 2022/2023 extrêmement déficitaire, il n'y avait plus assez de trésorerie disponible pour apporter cette garantie.*
- 6- *Il semblerait, mais il faut rester prudent en l'absence de compte rendu du dernier CODIR et d'éléments qui figureront sur l'ordre du jour, que le projet informatique soit « amendé » ou du moins décalé dans le temps. Les infos qui ont été données faisaient d'un budget de 2M €, chiffres fournis à CARRY, puis de 1,2 à 2 M€, et peut être moins aujourd'hui ?*
 - a. *Ceci signifie-t-il que les lots déjà affectés soient repoussés dans le temps avec l'accord des « fournisseurs » ?*
 - b. *Ceci signifie-t-il que l'augmentation prévue de 12 € de la licence sera suivie d'autres augmentations lors de l'attribution des lots suivants ?*
 - c. *Si on interprète les documents portant sur le SI, on comprend que l'investissement de 2M€ sera étalé dans le temps. Que se passera-t-il au niveau des coûts futurs de la licence ? Avez-vous établi, ce qui serait logique, des prévisions pluri annuelles et si tel est le cas, comment se présentent les exercices suivants ?*
- 7- *Est-il exact que lors du CODIR du 17 novembre, une motion avait été présentée par la majorité en défaveur de la refonte du SI, et que malgré un engagement du Bureau, cette motion n'a jamais été mise au vote ?*
- 8- *Si tel était le cas, nous serions bien loin des engagements de transparence pris par l'ensemble des élus lors des élections de mars 2021, et je suis bien placé pour m'en souvenir, ayant fait partie même très peu de temps de cette équipe.*

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 02 Décembre 2022

9- *Le budget 2022/ 2023 devrait être réduit de 30%, hors frais d'administration. Si la mise en place de ces économies doit être réalisée après l'AG, soit en fait début janvier, ce n'est pas 30% qu'il faudrait réaliser, mais près de 55% sur 8 mois...y compris les charges liées à la formation. A titre d'exemple, le coût des prestations pour l'AG de Rennes (Chambres, repas...) est démesuré si on compare aux années précédentes, le coût des « 40 ans » ne peut pas expliquer ce dérapage.*

10- *Appel à un intervenant externe. Serions-nous riches à ce point pour employer un intervenant externe à Carry-le-Rouet ? Même si cette personne n'est pas en cause, son intervention était pour le moins inutile et sans vraie valeur ajoutée, et probablement coûteuse pour une Fédération qui cherche à équilibrer ses comptes*

Richard Mazzella

Toutes ces questions sont longuement commentées.

RM reproche un manque de clarté, voire de légalité quant à certaines décisions prises sans vote du CoDir Fédéral par exemple. Oui il faut moderniser le SI, mais pas de cette façon.

MF souligne qu'une augmentation de 12 € entraînera une chute des effectifs, et donc un manque de recettes. En revanche, des économies de formation peuvent être réalisées, et réclamées depuis longtemps, comme par exemple : stage unique FCB-M1, un jour de moins pour le M2

HC est contre cette augmentation. 5 € correspondrait à l'inflation, 12 €, c'est trop.

BT est contre l'augmentation de 12 € par principe compte tenu du contexte dans lequel a été développé ce projet et par défiance vis-à-vis des dirigeants fédéraux. Il suggère que l'augmentation pourrait être partiellement compensée par une participation des clubs et des comités.

Dans le cas du CODERS 05, la trésorerie actuelle permettrait de le faire.

A l'unanimité, les membres du CoDir CODERS 05, présents ou représentés jugent inacceptable une augmentation de 12 € du montant de la licence FFRS, pour la saison 2024 et suivantes.

3 – Situation financière CODERS 05

DB : En ce début de saison, il est trop tôt pour se prononcer sur le résultat, mais les prévisions sont bonnes et la trésorerie est satisfaisante.

A propos de la réunion des animateurs organisée par le CORERS Paca à Carry-le-Rouet le 18 Octobre 2022 :

- Le transport a été commandé par HC à Carrétour (Minibus, 12 passagers + chauffeur) ; facture non reçue à ce jour, à réclamer par DB auprès de Carrétour, dont le montant doit être remboursé par le CORERS Paca, comme convenu.
- Le CORERS Paca réclame 130 € de participation aux frais de repas, soit 10 € par personne (11 animateurs RSPG, 1 animateur RSPV et le chauffeur)

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 02 Décembre 2022

LG soulève le problème relatif à la somme qu'on lui demande de payer pour un stage annulé par la FFRS : Je m'étonne que l'on demande au CODERS de rembourser les arrhes versées, soit 90 €, à répartir 60% CODERS et 40% Club ; on a demandé au club 36 €, somme que je refuse de payer, l'annulation n'étant pas le fait des adhérents.

4 – Commission séjours

DB annonce sa démission du poste de responsable séjours CODERS 05 et suggère les alternatives suivantes :

- 1 – S'il y a un remplaçant, l'organisation de séjours peut se poursuivre
- 2 – En l'absence de remplaçant, plus de séjours
- 3 – Abandonner de toutes façons les séjours CODERS au profit de rencontres interclub festives.

RM indique qu'il a reçu dernièrement 9 propositions de séjour dont 2 très intéressantes.

CP remarque qu'un séjour CODERS compte environ 50 adhérents, ce qui est beaucoup (trop) pour la convivialité.

Par ailleurs, quand un club organise un séjour, les places éventuellement libres sont proposées aux autres clubs du département et le plein est fait rapidement.

La question suivante est donc mise au vote :

Le CODERS 05 doit-il abandonner l'organisation de séjours ?

Oui : 8

Non : 0

Abstention : 3 (DB, HC & RM)

5 – Animations CODERS 05 à venir, Loto, vin chaud...

- Loto : désuétude, lassitude...l'organisation d'un loto en Janvier est abandonnée.
- Vin chaud : maintenu pour le Jeudi 5 janvier 2023, le BARS se charge de l'organisation.
- Fête du CODERS 05 en Juin, organisée par la RSPV et le CERS FS et JYB d'une part et BT d'autre part, arrêteront une date.

Pour les détails, ce dernier point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CoDir CODERS 05 (voir plus loin § 12). Il apparaît en effet qu'il vaut mieux deux dates différentes pour le challenge de pétanque R.Cordier (organisé par le CERS) et les autres festivités (organisées par la RSPV).

6 – Rencontres et animations inter club à envisager

FS indique qu'il ne voit aucun problème à l'accueil en randonnée des adhérents des autres clubs.

BT se dit prêt à accueillir des adhérents des autres clubs lors des animations hebdomadaires.

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 02 Décembre 2022

AM aimerait découvrir d'autres activités, tir à l'arc par exemple, pratiqué à la RSPV
FS précise que dans le cas précis du tir à l'arc, cela pourrait se faire en plein air, aux beaux jours, voire au gymnase en hiver, mais, dans ce cas, limité à 3 adhérents visiteurs maximum.

7 – Participation aux frais de covoiturage / échange de points de vue

Question soulevée par HC et DM, le barème actuel pratiqué par la RSPG (0.20 € par km aller, par passager) provoquant parfois des contestations, le conducteur étant avantagé ou pénalisé suivant le nombre de passagers.

RM rappelle que le CODERS 05 laisse chaque club libre de pratiquer le tarif qui lui convient et à titre d'exemple :

BT : le montant de la participation est convenu à l'avance et chaque passager paie le même montant.

LG : les distances d'approche sont très courtes ; moins de 20 km = 3 €, 20-40 km = 4 € etc...la participation se fait parfois à l'amiable avec un pot de miel (sic) !

HC & DM : pour une indemnisation équitable du conducteur / propriétaire de la voiture, le coût total du voyage serait distance km AR x 0.324 (taux kilométrique fiscal) à diviser par le nombre d'occupants = somme à régler par le passager.

A débattre lors du prochain CoDir RSPG

8 – Activités clubs / tour de table / effectifs à ce jour

8.1 - Effectifs saison 2023 / RM (au 01.12. 2022)

RSPG	CERS	RSPV	CORSAGQ	BARS	TOTAL
305	230	88	78	67	768

Progression globale de 5% vs saison 2022 précédente.

Forte augmentation en quelques semaines à la RSPV : + 13%.

Rappel : 2018 fut une saison record avec un total 795 adhérents, record dont nous ne sommes pas loin à ce jour avec 768 adhérents.

8.2 - Activités

8.2.1 - LG / CORSAGQ

Activité rando normale, on attend la neige !

Gymnastique : séances à Arvieux et à Guillestre très satisfaisantes.

8.2.2 - FS / RSPV

Effectif en nette augmentation, tout comme la fréquentation en randonnée pédestre.

Activ 'mémoire appréciée par une quinzaine de participants en plein air (l'été) et une dizaine en salle (l'hiver)

8.2.3 - CP / BARS

Adhésions en progression de 5% + 2 ou 3 dossiers en cours.

Activité rando normale, séjour en Italie en Octobre.

Le tennis vivote. Un séjour neige est prévu début 2023.

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 02 Décembre 2022

8.2.4 - BT / CERS

Après un bon de 20%, l'effectif 2022 / 2023 est encore en hausse de 4%.

Activité rando normale bien que perturbée par une météo médiocre en novembre.

Pot de rentrée avec 130 adhérents dont 18 nouveaux, sur 37.

Séjour Fréjus, 27 inscrits CERS et 11 Gapençais

Et déjà 29 inscrits pour un prochain séjour à Villar-d'Arène du 17 au 19 Janvier 2023.

8.2.5 - HC / DM / RSPG

Toutes les activités fonctionnent normalement, y compris la Marche nordique (17 à 25 participants le mercredi après-midi) sauf boules (pas d'animateur).

Le Hatha-Yoga, nouvelle activité 2023, rassemble 55 inscrits sur 2 séances

hebdomadaires. Quelques places encore disponibles pour la Gym et le Tai-chi.

Séjour Dévoluy fin Jan./ début Fév. : 28 inscrits pour 30 places

Séjour Névache 3 jours / 4 nuits en refuge, fin Fév. / début Mars, 17 places.

Tennis de table : 50 inscrits, participation record, 4 séances / semaine, nouvelles inscriptions impossibles. Tournoi amical avec le club FFRS de Marseille le 29 Nov.

Pickleball : 6 à 10 joueurs assidus. Tennis : 4 à 6 joueurs

9 – Formations en cours et prévues

9.1 – Stages de formation en cours et prévus

MF commente le tableau (bien rempli !) figurant en annexe 1 du présent compte rendu.

HC demande que soit organisé en début de la saison hivernale un recyclage sur la sécurité neige et l'utilisation des DVA pour les animateurs et pratiquants de randonnées raquettes et ski qui le souhaitent. D'autant plus que cette animation n'a pu avoir lieu lors de la saison 2021-2022.

MF prévoit de prendre RDV avec un professionnel de la montagne, Bruno Monnier, pour l'organisation d'un tel recyclage.

9.2 – Formation et recyclage Premiers Secours / PSC1

AM commente le tableau figurant en annexe 2 du présent compte rendu

10 – Journal « Entre Nous » N° 87 Janvier 2023

Articles et photos sont à fournir à PP pour le 15 Décembre au plus tard.

Pour l'article signé RM, donnant un CR de l'AG FFRS des 14 et 15 Décembre, tolérance de quelques jours acceptable, bien sûr.

PP, rédacteur d'EN, s'engage à remplir sa fonction jusqu'en septembre 2024, mais souhaite un remplaçant, à former avant cette date. Appel à bonne volonté !

DB demande à CP / Bars de fournir à B.Luneta les étiquettes à jour pour l'envoi par voie postale aux adhérents du BARS.

Pour les adhérents RSPG, il n'y plus d'envoi postal. Les adhérents sont invités à lire le magazine en couleurs sur le site RSPG ou CODERS, ou à retirer une édition papier à la permanence du Mercredi (ce qu'ils font rarement)

CODERS 05

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 02 Décembre 2022

11 – Questions diverses

11.1 – Journée animateurs CORERS Paca, 18.10.2022, Carry-le-Rouet

Participation : 11 animateurs RSPG et 1 animateur RSPV. L'atelier Pickleball animé par DM avec l'aide de MP Escalle, C Denis et JF Monnet a connu un franc succès, sur 3 aires de jeu et sous le soleil. La RSPG est le seul club PACA proposant cette activité à ses adhérents.

HC commente la conférence de J.Bultel, médecin fédéral, à laquelle il a assisté. L'état de santé d'un adhérent doit rester du domaine du secret médical. La Fédé demande à l'inscription un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une ou plusieurs activités sportives. Cette procédure pourrait être abandonnée, décision d'abandon (ou de maintien ?) lors de l'AG FFRS de décembre 2022.

12 – Date prochaine réunion du CoDir CODERS 05

Vendredi 3 Mars 2023, 9h, à La-Bâtie-Neuve.
CP se charge de réserver une salle (à suivre)

Président CODERS 05
Richard Mazzella

Secrétaire CODERS 05
Dominique Marais